Nations Unies S/2005/4

Conseil de sécurité

Distr. générale
5 janvier 2005
Français
Original: anglais

Note du Président du Conseil de sécurité

Groupe de travail officieux du Conseil de sécurité sur les questions générales relatives aux sanctions

1. À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, il a été convenu qu'Augustine P. Mahiga, Représentant permanent de la République-Unie de Tanzanie auprès de l'Organisation des Nations Unies, assurait jusqu'au 31 décembre 2005 la présidence du Groupe de travail officieux du Conseil de sécurité sur les questions générales relatives aux sanctions, créé conformément au paragraphe 3 de la note du Président du Conseil de sécurité, datée du 17 avril 2000 (S/2000/319).

Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix

2. À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, il a été convenu que Kenzo Oshima, Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies, assurerait jusqu'au 31 décembre 2005 la présidence du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix, créé conformément à la déclaration faite par le Président du Conseil de sécurité à la 4270e séance du Conseil, tenue le 31 janvier 2001 (S/PRST/2001/3).

Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique

3. À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, il a été convenu que Joel W. Adechi, Représentant permanent du Bénin auprès de l'Organisation des Nations Unies, assurerait jusqu'au 31 décembre 2005 la présidence du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, créé conformément à la note du Président du Conseil de sécurité, datée du 1er mars 2002 (S/2002/207).

Groupe de travail créé par la résolution 1566 (2004)

4. À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, il a été convenu que Lauro L. Baja Jr, Représentant permanent des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies, assurerait jusqu'au 31 décembre 2005 la présidence du Groupe de travail créé par la résolution 1566 (2004).

05-20135 (F) 060105 060105